

Comité syndical du 29 mars 2017

DELIBERATION N° 17-004

Objet : Modification des statuts de Val d'Oise Numérique

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept à quatorze heures et trente minutes, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	<u>Est excusée et suppléée :</u>	
Publication ou notification :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise a été suppléée par M. Maurice CHAYET
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Jacques RENAUD
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELANNOY
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les délibérations 16-023 du 17 octobre 2016 et 17-003 du 29 mars 2017 relatives au transfert de la compétence L1425-1 du Département au syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 17-004,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

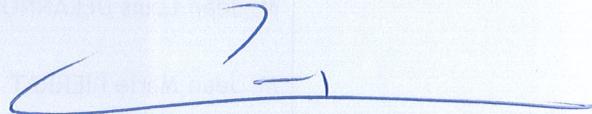
APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique ;

AUTORISE le Président à notifier la modification des statuts du syndicat à M. le Préfet du Val d'Oise et à l'ensemble des Présidents des organes délibérants représentés au sein du syndicat ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON